

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de St Etienne-du-Bois



MAIRIE DE JASSERON

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) COMMUNE DE JASSERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-X

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

Mars 2023



FICHE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

Procéder à une présentation succincte de la commune en indiquant :

- La Commune de Jasseron est une commune rurale qui se situe au centre du département de l'Ain, à 7 kilomètres à l'Est de Bourg-en-Bresse ;
- La superficie de Jasseron est de 18,93 km² et fait partie de l'aire d'attraction de Bourg-en-Bresse dont elle est une commune couronne ;
- Sa population est d'environ 1 800 habitants, répartis en centre bourg, au quartier des Maisons rouges au Sud, le quartier des Combes à l'Est et le quartier du Canton à l'Ouest. La commune compte 668 résidences principales et 25 résidences secondaires ;
- La commune est traversée d'Est en Ouest par la RD 936 et du Nord au Sud par la RD 52. L'autoroute A 40 passe sur le territoire communal, qui abrite les aires de repos de Bourg-Jasseron et Bourg-Teyssonge. L'aérodrome de Bourg-Ceyzériat est implanté à l'Ouest sur le terrain communal et le GR 59 passe également par la commune ;
- L'école primaire et maternelle accueille les enfants (170 enfants) de la commune ainsi que le centre de loisirs de l'Etoile du matin. La maison de retraite Saint-Joseph dispose d'une centaine de lits dont une unité Alzheimer ;
- Les activités touristiques : il n'y a aucun camping sur la commune, mais il existe plusieurs chambres d'hôtes et un hôtel sur l'aire de repos de l'autoroute. L'Etoile du matin fait également office de centre de vacances ;
- Aucun évènement annuel marquant pour le moment.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

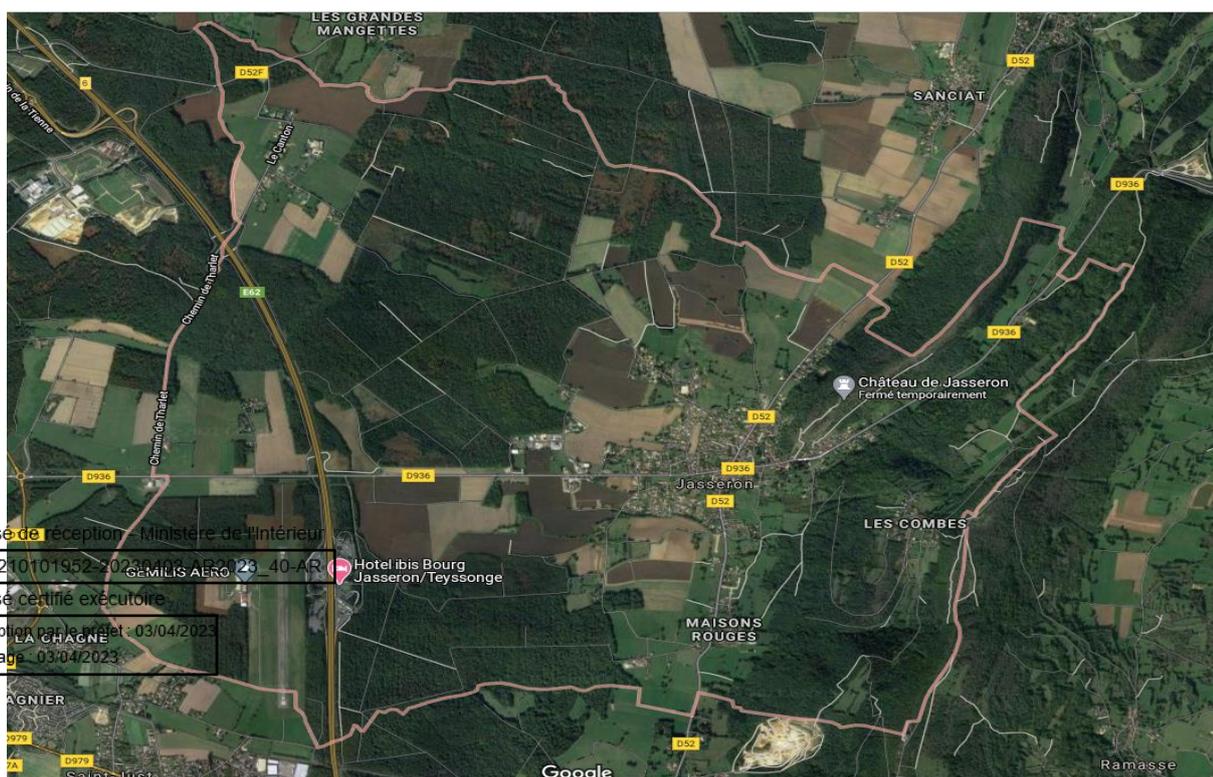
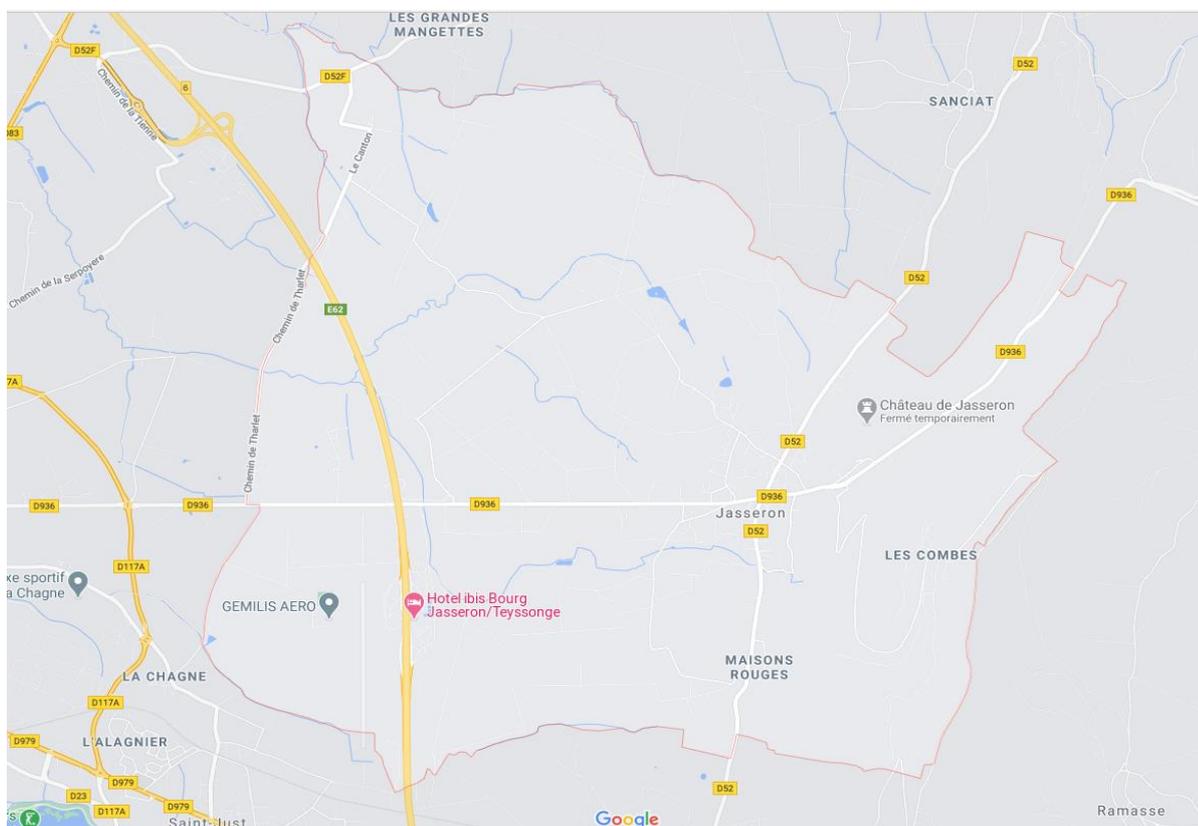
Réception par le préfet : 03/04/2023

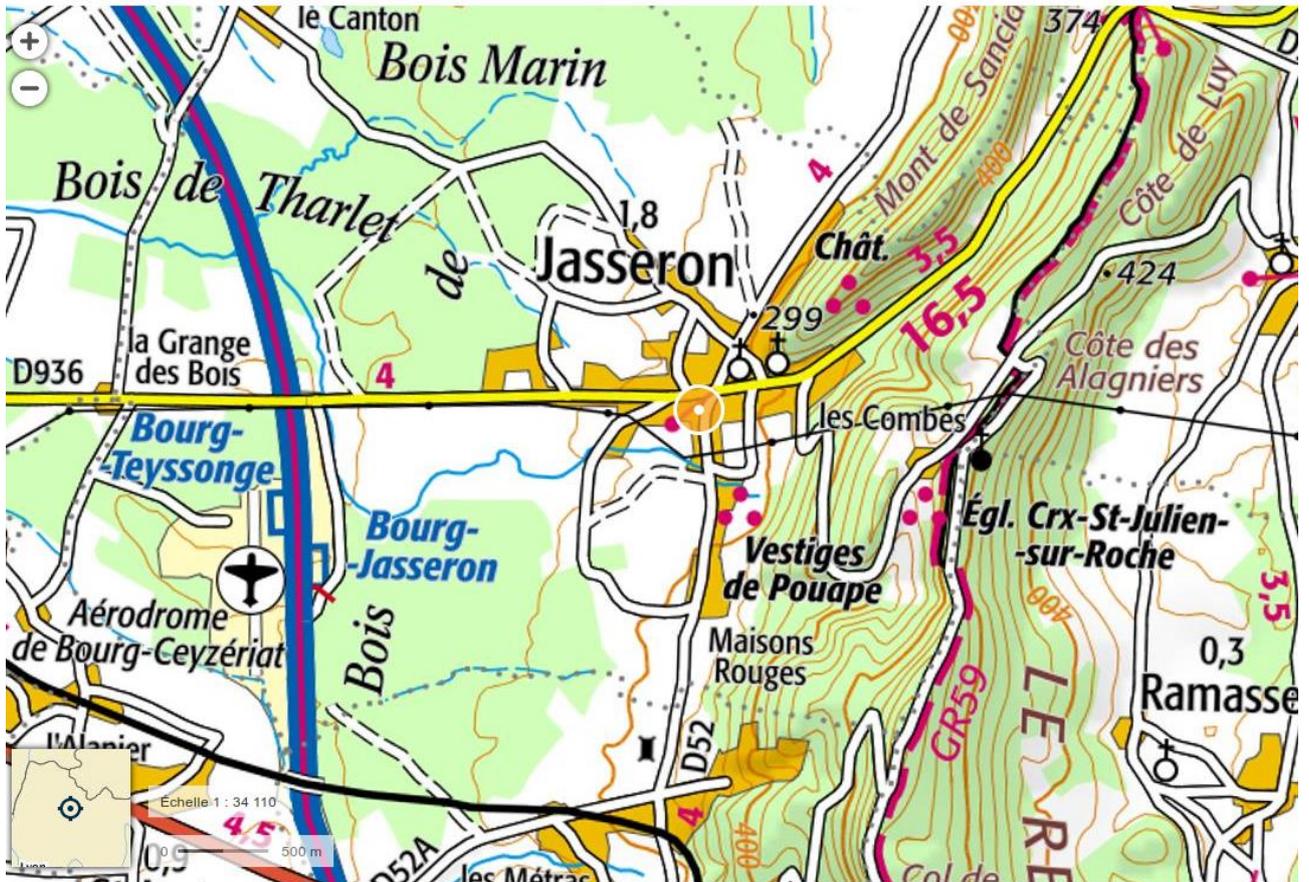
Affichage : 03/04/2023



Action de protection civile :

- manœuvre mensuelle des sapeurs-pompiers volontaires de Jasseron
- exercice annuel de mise en œuvre du PCS





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



FICHE 2

PRÉSENTATION DES RISQUES ET DES VULNÉRABILITÉS LOCALES

Les risques dans ma commune

NATURELS

- AVALANCHE
- FEU DE FORÊTS
- INONDATION
- MOUVEMENT DE TERRAIN
- SEISME*

TECHNOLOGIQUES

- INDUSTRIEL
- NUCLEAIRE
- HORS PPI
- SOUMIS A PPI
- RUPTURE DE BARRAGE
- TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES*

ALEAS CLIMATIQUES

- VIGILANCE METEO
- GRAND FROID ET CANICULE
- NEIGE-VERGLAS
- ORAGES
- PLUIE-INONDATION
- VENT VIOLENT

SANITAIRES

- EPIZOOTIE
- PANDEMIE GRIPPALE*

**coché d'office car toutes les communes du département sont concernées par ces risques*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Avalanche

Définition

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. Elle peut se produire spontanément ou être provoquée par un agent extérieur tels que la surcharge du manteau neigeux, la température et le vent.

Quel est le risque dans ma commune ?

La commune de Jasseron n'est pas exposée à des avalanches :

- avalanche de plaques ;
- avalanche en aérosol ;
- avalanche de neige humide.

Cartographie(s)

Néant.

Conduite à tenir



Se tenir informer?

(sites internet

réseaux sociaux,

moyens d'alerte...)

Accusé de réception du ministre de l'Intérieur

001-210101952/20230403-AR2023-40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Feu de forêts



Se tenir informer?

(sites Internet,

réseaux sociaux,

moyens d'alerte...)

Accusé de réception du ministre de l'Intérieur

001-210101952/20230403-AR2023-40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

Définition

Le feu de forêt est un sinistre qui se déclare dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses...). Le terme "feu de forêt" désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Quel est le risque dans ma commune ?

Jasseron est exposé aux feux de forêts de types :

- feux de sol (vitesse de propagation lente);
- feux de surface (vitesse de propagation rapide);
- feux de cimes (vitesse de propagation très élevée).

LIEUX

Forêts du bois de Teyssonge
Hameau des Combes

Conduite à tenir

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE FEU DE FORET**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE	L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE
 <ul style="list-style-type: none">▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation▶ arrosez les abords	 <ul style="list-style-type: none">▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
 <ul style="list-style-type: none">▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables	 <ul style="list-style-type: none">▶ fermez volets, portes et fenêtres▶ calfeutrez avec des linges mouillés



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités



Inondation

Définition

Le risque inondation est la probabilité de survenue d'une inondation pouvant générer des conséquences plus ou moins grave sur l'environnement, l'activité économique, les populations et leurs biens.

Quel est le risque dans ma commune ?

La commune de Jasseron est traversée par le Jugnon pouvant entrainer un risque de crues.

- Historique : inondation en bas du col de France – quartier Tiremale
- Solution : bassins de rétention

Conduite à tenir

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation

	▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations		▶ montez à pied dans les étages		▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
	▶ fermez le gaz et l'électricité		▶ écoutez la radio ▶ respectez les consignes des autorités		▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Se tenir informer?

(sites internet

réseaux sociaux,

moyens d'alerte...)

Accusé de réception du maire de Jasseron

001-210101952/20230403-AR2023-40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Mouvement de terrain



Se tenir informer?

(sites internet

réseaux sociaux,

moyens d'alerte...)

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

Définition

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol et du sous-sol, d'origine naturelle ou liés à l'activité humaine. Les déplacements peuvent être lents ou très rapides en fonction des couches géologiques.

Quel est le risque dans ma commune ?

La commune de Jasseron n'est pas concernée par des mouvements de terrain :

- glissements (mouvement lent) ;
- chutes de blocs-éboulements (mouvement rapide).

Conduite à tenir

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT
protégez-vous la tête avec les bras

	à l'intérieur	à l'extérieur
PENDANT	<p>abritez-vous sous un meuble solide éloignez-vous des fenêtres</p>	<p>rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche</p>
APRES	<p>fermez le gaz et l'électricité</p>	<p>respectez les consignes des autorités</p>
	<p>éloignez-vous de la zone dangereuse rejoignez le lieu de regroupement</p>	<p>évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur</p>



Sismicité

Définition

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre. Il est caractérisé par son épicentre, sa magnitude et son intensité. Il peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments mais peut également provoquer des phénomènes induits importants tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, ou des avalanches.

Quel est le risque dans ma commune ?

La commune de Jasseron se situe dans la zone d'intensité sismique :

- zone 4 : sismicité risque moyen.

Conduite à tenir

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT		APRES	
protégez-vous la tête avec les bras			
à l'intérieur	 abritez-vous sous un meuble solide	 fermez le gaz et l'électricité	 ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
à l'extérieur	 éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...	 évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur	 écoutez la radio respectez les consignes des autorités
si vous êtes en voiture restez-y		rejoignez le lieu de regroupement	

Se tenir informer?

(sites internet

réseaux sociaux,

moyens d'alerte...)

Accusé de réception en mairie de Jasseron

001-210101952/20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Vigilance météo



Se tenir informer?
(sites internet, réseaux sociaux, moyens d'alerte...)

Définition

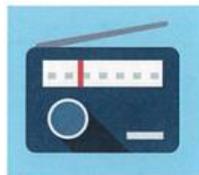
Les phénomènes météorologiques peuvent entrainer des dangers pour la population. Ces risques ont une intensité et une fréquence variables. Tous ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance météorologique menée par Météo France, qui émet régulièrement des bulletins de suivi en caractérisant le phénomène par quatre couleurs: vert, jaune, orange et rouge.

Quel est le risque dans ma commune ?

La commune de Jasseron peut être touchée par les phénomènes météorologiques suivants :

- vent violent ;
- pluie-inondation ;
- orages ;
- grand froid / canicule ;
- neige-verglas.

Conduite à tenir



JE M'INFORME sur la radio France Bleu Gard Lozère, meteofrance.com ou auprès de ma mairie.



JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



JE NE M'ENGAGE PAS SUR UNE ROUTE INONDÉE (pont submersible, gué...). Je respecte la signalisation.



JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU



EN CAS D'ORAGE, JE NE SORS PAS. Je m'abrite dans un bâtiment en dur, surtout pas sous un arbre.



J'ÉVITE LES SOUS-SOLS (cave, garage, parking)



JE ME SOUCIE de mes voisins et des personnes vulnérables



EN CAS D'INONDATIONS, je ne vais pas chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité.

Accusé de réception en mairie de Jasseron

001-210101952/20230403-AR2023-40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Industriel

Définition

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Quel est le risque dans ma commune ?

Il n'y a aucun établissement d'industrie chimique ou pétrochimique sur la commune de Jasseron.

Cartographie(s)

Conduite à tenir

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE INDUSTRIEL
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident

- rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations
- éloignez-vous-en
- écoutez la radio
- respectez les consignes des autorités

ALERTE
sirène ou services de secours

- n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
- ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle
- ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

FIN D'ALERTE
30 secondes

Se tenir informer?

(sites internet,

réseaux sociaux,

moyens d'alerte...)

Accusé de réception en mairie de Jasseron

001-210101952/20230403-AR2023-40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Nucléaire (hors PPI)

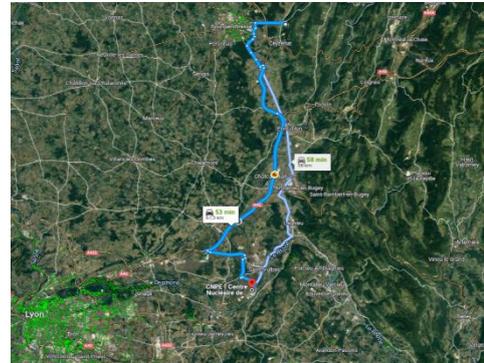
Définition

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir, lors d'accidents de transport, d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

Quel est le risque dans ma commune ?

Jasseron n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire car elle est située à plus de 30 km du CNPE du Bugey à Saint Vulbas. Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif. La prise de comprimés d'iode stable peut être décidée par le préfet, selon la procédure suivante : *s'aider de la fiche « Distribution des comprimés d'iode »*

Cartographie(s)



Conduite à tenir

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'ACCIDENT NUCLEAIRE
consultez le dossier déposé en mairie
consignes en cas d'accident

ALERTE (service des services de secours)

- rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations
- écoutez la radio
- respectez les consignes des autorités

FIN D'ALERTE (30 secondes)

- n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
- ne fumez pas
- ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Se tenir informer?

(sites internet, réseaux sociaux, moyens d'alerte...)

Accusé de réception en mairie de Jasseron

001-210101952/20230403_AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Distribution des comprimés d'iode (hors PPI)



Se tenir informer?

(sites internet

réseaux sociaux,

moyens d'alerte...)

Accusé de réception du ministre de l'Intérieur

001-210101952/20230403-AR2023-40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

Définition

La prise de comprimés d'iode stable est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient se produire en cas d'accident nucléaire.

Les comprimés d'iode destinés aux habitants du département de l'Ain sont stockés sur une plateforme régionale et seraient déployés sur décision du préfet auprès de communes-relais pré-identifiées dans le plan approuvé en mars 2018 par le préfet de l'Ain.

Quelle est la procédure mise en place dans ma commune ?

Jasseron serait dans un premier temps pré-alertée par la préfecture par le biais d'un automate d'appel et ensuite invitée, par ce même canal, à se rendre auprès de sa commune-relais de rattachement afin de récupérer ses stocks de comprimés (conditionnés sous forme de cartons). Une fois récupérée par un élu, la distribution aura lieu à la salle des fêtes de Jasseron, 53 rue Julien Manissier.

Rappel de la posologie

POSOLOGIE	
	Personne de plus de 12 ans 2 comprimés de 65 mg
	Enfant de 3 à 12 ans 1 comprimé de 65 mg
	Enfant de 1 mois à 3 ans 1/2 comprimé de 65 mg
	Enfant jusqu'à 1 mois 1/4 de comprimé de 65 mg



Nucléaire (PPI)

Définition

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir lors d'accidents de transport, d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

Quel est le risque dans ma commune ?

La commune de Jasseron ne peut pas être directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire car elle se situe hors le périmètre du plan particulier d'intervention du CNPE du Bugey à Saint Vulbas. La prise de comprimés d'iode stable peut être décidée par le préfet, selon les modalités définies par le plan ORSEC PPI CNPE du Bugey.

Conduite à tenir



Se tenir informer?

(sites internet,

réseaux sociaux,

moyens d'alerte...)

Accusé de réception en mairie de Jasseron

001-210101952/20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Rupture de barrage



Se tenir informer?

(sites internet

réseaux sociaux,

moyens d'alerte...)

Accusé de réception du ministre de l'Intérieur

001-210101952/20230403-AR2023-40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

Définition

Le risque majeur est la rupture brutale et imprévue de l'ouvrage, suivie du déferlement d'une onde de submersion, puis d'une inondation plus importante que les fortes crues des cours d'eau connues dans le département.

Quels est le risque dans ma commune ?

La commune de Jasseron n'est pas concernée par les ouvrages suivants :

- Vouglans (rivière d'Ain + Rhône) géré par EDF ;
- Coiselet (rivière d'Ain + Rhône) géré par EDF ;
- Allement (Rivière d'Ain + Rhône) géré par EDF ;
- Génissiat (Rhône) géré par la CNR.

Conduite à tenir

vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE
consultez le dossier déposé en mairie
consignes en cas de rupture

2 minutes
ALERTE
corne de brume
ou services de secours

SELON LES LIEUX

gagnez immédiatement les hauteurs

montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés

n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE
30 secondes



Transport de matières dangereuses



Se tenir informer?

(sites internet, réseaux sociaux, moyens d'alerte...)

Accusé de réception en préfecture
001-210101952-20230403-AR2023_40-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 03/04/2023
Affichage : 03/04/2023

Définition

Un risque de transport de matières dangereuses résulte en général d'un accident causé lors de son acheminement par voies routière, ferroviaire, fluviale, aérienne ou par canalisation et suivi d'une explosion, d'un incendie et/ou d'une dispersion.

Sont dites matières dangereuses, tout produit inflammable, toxique, explosif, corrosif ou radioactif.

Quel est le risque dans ma commune ?

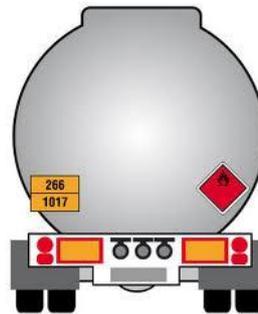
Jasseron est concerné par les types de réseaux de transport suivants :

- routière ;
- aérien ;
- par canalisation PIPELINE.

Cartographie(s)



Conduite à tenir



Si possible, relevez le code danger et matière

Consignes spécifiques au TMD



S'éloigner de la zone d'accident



Alerter les secours



Restez confinés



Ne pas s'exposer aux produits chimiques



Pandémie grippale



Se tenir informer?

(sites internet,

réseaux sociaux,

moyens d'alerte...)

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

001-210101952/20230403-AR2023-40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

Définition

C'est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente. Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituellement circulants, l'immunité de la population est faible voire nulle ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.

Quel est le risque dans ma commune ?

Non concerné]

Cartographie(s)

Non concerné

Conduite à tenir

- **Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour** avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
- **Utilisez un mouchoir en papier** à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- **Couvrez-vous le nez et la bouche** quand on éternue.
- **Évitez les contacts** avec les personnes malades.
- **Être à l'écoute** (médias) et **respecter les consignes** émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- **Faites-vous vacciner** contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- **Pensez à prendre des nouvelles** des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.



Epizootie

Définition

C'est une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur le territoire en raison de mouvements commerciaux d'animaux ou de produits, ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages. L'épizootie a des conséquences majeures pour les filières concernées. En outre, plusieurs de ces maladies peuvent représenter un risque pour la santé humaine (zoonose).

Quel est le risque dans ma commune ?

Dans la commune de Jasseron sont présents des exploitations agricoles suivantes :

- Pascal CHANEL ,232 chemin de Tharlet ;
- Poulets de Bresse ;
- 3 000 volailles par an.

Conduite à tenir

Agir en cas de maladie animale avérée :

- **Ecoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics** ; elles peuvent évoluer selon la situation.
- **Respectez les règles particulières de circulation des personnes et des animaux** mises en place autour des zones touchées par l'épizootie même si vous n'êtes pas directement concernés par l'épizootie.



Se tenir informer?

(sites internet,

réseaux sociaux,

moyens d'alerte...)

Accusé de réception en préfecture de l'Ain

001-210101952/20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



FICHE 3

ALERTE ET INFORMATION DE LA POPULATION

La réception de l'alerte et sa diffusion au sein de l'organisation communale

Réception de l'alerte sur le portable de permanence élus,
ou standard de la mairie ou directement sur le portable du maire,
centre de premiers secours de Jasseron, le service locale d'incendie et de secours de
Jasseron (SLIS)



Modalités de mobilisation : groupes WhatsApp + appels téléphoniques
Le maire ou l' élu de permanence diffuse l'alerte

La diffusion de l'alerte à la population

Les modalités décisionnelles de diffusion de l'alerte



Diffusion de l'alerte : 18 + 17 + équipe municipale + référents de quartier



Sirène des pompiers + groupe WhatsApp + appels téléphoniques
+ Panneau Pocket + Facebook



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

Alerte population : référents de quartier

Alerte auprès des personnes vulnérables : CCAS

Mise en œuvre des moyens : pompiers + employés communaux + équipe municipale



Les moyens d'alerte à disposition de la commune

Moyens d'alerte		
<i>Moyens</i>	<i>Lieu</i>	<i>Modalités techniques et pratiques</i>
Sirène	École	Maire et ses adjoints Sapeurs-pompiers volontaires

Risques par secteur		
Secteur géographique défini	Risque associé	Moyen d'alerte spécifique
Les Combes Le Canton	Incendie	Référent de quartier élus
Tiremale	Inondation	Référent de quartier élus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



FICHE 4

ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Localisation du PCC

Indiquer :

- salle du Conseil municipal, 1^{er} étage de la mairie, 53 rue Julien Manissier - 01250 Jasseron
- téléphone d'astreinte des élus : 06 76 09 33 03

Équipement du PCC



Paper board, ordinateur, vidéo projecteur, tables, chaises, boissons diverses, accès toilettes.

Composition du PCC



Le maire, en son absence la première adjointe + 2 membres du personnel administratif
→ Hors heures de travail 2 membres du Conseil municipal

Missions du PCC

Vous trouverez ci-après les fiches missions qui seront à adapter selon l'organisation de gestion de crise retenue par la Commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



MAIRE

Missions	<ul style="list-style-type: none">– déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet– s'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alerté· décide des actions à mener et les répercute au responsable du RAC– communique avec la population et les médias– renseigne les autorités– communique avec la population et les médias en coordination avec la préfecture– mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition– prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
Effectif	1 personne (le maire ou un adjoint)
Matériel à disposition	<ul style="list-style-type: none">– un exemplaire à jour du PCS– un plan de la commune– un moyen de communication fiable (ex : talkie-walkie) en cas de déplacement sur le terrain– ligne téléphonique directe à communiquer au préfet et au COS– un moyen d'éclairage portatif– un accessoire d'identification (chasuble, brassard...)
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none">– tester le(s) moyen(s) de communication avant de partir sur le terrain– être constamment joignable par le PCC– informer le PCC de sa localisation en temps réel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



CHECK-LIST MAIRE

Prise en compte de l'événement

- Diffusion de l'alerte
- Risques inhérents identifiés (inondation, incendie, intoxication...)
- Services de secours mobilisés
- Préfecture (BGLC) informée de l'activation du PCS

Logistique

- Les acteurs du PCS ont pris leur fiche mission et leur matériel d'urgence
- PCC mis en place et opérationnel
- Responsable du PCC désigné
- Chaque fonction est assurée et les missions affectées réalisées

Information / points de situation

- Points de situation réguliers faits à la préfecture
- Points de situation réguliers faits aux secours
- Points de situation réguliers faits à la population
- Points de situation réguliers faits aux médias en coordination avec la préfecture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Responsable des actions communales (RAC)

Le responsable des actions communales doit rester en permanence au PCC pour centraliser les informations.

La responsabilité du PCC peut être confiée à un adjoint au maire ou au directeur général des services.

Missions

- s’assurer de la mise en place du PCC
- avoir une vision globale de la situation : la gestion sur le terrain, les décisions prises, les demandes formulées par les différents acteurs
- répartir les missions aux différentes personnes présentes au PCC et remplir l’organigramme de crise vierge
- réaliser régulièrement des points de situation avec les membres du PCC
- si le maire n’est pas physiquement présent, assurer la liaison entre le PCC et les services d’urgence, la préfecture
- pouvoir localiser les acteurs communaux sur le terrain et entrer en liaison avec eux
- informer sans délai le maire de tout événement significatif
- être en lien permanent avec le maire et se tenir informé des décisions prises
- veiller à ce que les actions décidées par le maire et la préfecture soient réalisées et transmettre les ordres au terrain
- centraliser les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain
- préparer les informations destinées à la préfecture ou COS
 - préparer les demandes de réquisition ou les arrêtés d’interdiction

Effectif

1 personne

Matériel à disposition

- exemplaire PCS à jour
- ligne téléphonique directe
- ordinateur portable
- accessoire d’identification (chasuble, brassard...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

Consignes particulières

- transmettre aux services d’urgence et à la préfecture son numéro de ligne directe au PCC
- se référer régulièrement à la main courante de manière à vérifier le bon déroulement des actions
 - rester au PCC



CHECK-LIST Responsable des actions communales (RAC)

Alerte / appels

- Personnel communal et élus informés et se rendant au PCC
- Population alertée / informée
- Services de secours mobilisés
- Préfecture (BGLC) informée de l'activation du PCS

Population

- Population évacuée
- Centre d'hébergement ouvert
- Recensement des personnes évacuées
- Ravitaillement de la population évacuée prévu

Logistique

- PCC mis en place et opérationnel
- Toutes les missions ont été réparties
- Les acteurs du PCS ont pris leur fiche mission et leur matériel d'urgence
- Le matériel du PCC fonctionne
- Mise en place de la main courante
- Demande de réquisition ou arrêtés d'interdictions préparés

Information / points de situation

- Maire informé des évènements significatifs
- Points de situation réguliers faits avec le maire
- Points de situation réguliers faits avec les membres du PCC

Si le maire n'est pas physiquement présent

- Points de situation réguliers faits à la préfecture
- Points de situation réguliers faits aux secours
- Points de situation réguliers faits à la population
- Points de situation réguliers faits aux médias en coordination avec la préfecture

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Cellule soutien des populations

La cellule « soutien des populations » est chargée de la mise en place du centre d'accueil et de regroupement, elle rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du centre et des difficultés rencontrées.

Missions	<ul style="list-style-type: none">– préparer l'accueil et l'hébergement :<ul style="list-style-type: none">· aller ouvrir le centre d'accueil et de regroupement (CARE) désigné par le PCC selon la consigne opérationnelle qui aura été prédéfinie (<u>une fiche de procédure devra être rédigée par anticipation</u>)· préparer le centre d'accueil = installer le matériel nécessaire pour le recensement des arrivants, l'accueil et/ou l'hébergement...– demander, si nécessaire, l'appui d'une association agréée de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe– enregistrer les personnes sinistrées intégrant le centre d'accueil (fiche « Recensement des personnes accueillies »)– proposer une boisson / collation aux personnes accueillies– répondre aux questions des personnes, les rassurer– si nécessaire, demander au PCC de faire envoyer du personnel médical ou autres renforts à qualification particulière (psychologues...)– rendre compte au PCC de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées– transmettre régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres– évaluer les besoins (repas, kits d'hygiène...) à distribuer et en faire la demande à la cellule de crise communale<ul style="list-style-type: none">· intervenir auprès des services de santé pour les personnes ayant besoin de soins
Effectif	<ul style="list-style-type: none">– variable selon le nombre de personnes accueillies et les moyens humains disponibles<ul style="list-style-type: none">· au minimum un binôme par centre d'accueil
Matériel à disposition	<ul style="list-style-type: none">– moyen de communication avec le PCC (1 par centre d'accueil)– fiches de recensement des personnes accueillies– check-list soutien des populations· un signe distinctif réservé aux membres de l'organisation communale
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none">– tenir informé le PCC de l'évolution de la situation· enregistrer chaque nouvel arrivant sur les fiches de recensement· penser au ravitaillement des sinistrés mais également au ravitaillement des autres intervenants (services de secours, équipe municipale, bénévoles...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-20101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfecture : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



CHECK-LIST CELLULE SOUTIEN DES POPULATIONS

Centre d'accueil et de regroupement identifié, ouvert et opérationnel

Ravitaillement prévu (commande passée)

Matériel nécessaire au grément du CARE (tables, stylos, couvertures...)

Ravitaillement disponible

Recensement des personnes réalisé à leur arrivée au centre d'accueil

Points de situation réguliers avec le PCC

Si besoin, demande de médecins, infirmières, association, adressée au PCC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



CHECK-LIST CELLULE LOGISTIQUE

Matériel communal identifié

Moyens privés identifiés

Disponibilités et bon fonctionnement des moyens

Points de situation réguliers avec le PCC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Secrétariat (standard téléphonique + main courante)

Le secrétariat prépare la cellule de crise et assiste le responsable des actions communales (RAC).

Missions	<ul style="list-style-type: none">– tenir à jour la main courante du PCC en y reportant toutes les informations et actions prises– recenser, dans l'ordre chronologique, l'ensemble des événements et des décisions prises– demandes d'information reçues et faites– actions engagées et terminées– assurer la réception des appels au PCC et tenir à jour l'historique– assurer l'émission des appels– rester en lien avec le responsable du PCC pour lui transmettre les informations entrantes et s'accorder sur le message à donner aux habitants
Effectif	2 personnes
Matériel à disposition	<ul style="list-style-type: none">– ligne téléphonique (standard si PCC en mairie)– fiche main courante– fiche historique des appels
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none">– ne pas donner d'informations non vérifiées– éventuellement synthétiser sur un tableau· rester à proximité du responsable des actions communales

CHECK-LIST SECRÉTARIAT

Ligne téléphonique disponible + annuaire opérationnel

Main courante tenue à jour

Fiche historique des appels tenue à jour

Échanges réguliers avec le responsable des actions communales

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Cellule « alerte des populations »

La cellule « alerte des populations » est chargée de diffuser l'alerte aux habitants de la commune en cas d'événement.

Missions	<ul style="list-style-type: none">– disposer d'un ou plusieurs moyens d'alerte fiable(s) permettant de couvrir toute la population– identifier les caractéristiques de la zone exposée– diriger et organiser sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou localisée) de la population– rendre compte au PCC de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées– en cas d'évacuation, indiquer à la population le lieu d'accueil mis en place– tester de façon régulière les moyens d'alerte mobilisables
Effectif	1 responsable de cellule et une équipe
Matériel à disposition	<ul style="list-style-type: none">– moyens d'alerte tels que porte-voix, téléphone, police municipale, système d'appel en masse, ensemble mobile alerte (EMA), haut-parleurs, porte-à-porte– moyens d'éclairage portatif· carte sectorisée de la commune
Consignes particulières	Le maire doit s'assurer de la bonne diffusion de l'alerte (ensemble des habitants informés)

CHECK-LIST CELLULE ALERTE DES POPULATIONS

- Dispositif(s) d'alerte retenu(s)
- Circuit(s) d'alerte retenu(s)
- Message spécifique d'alerte réalisé
- Diffusion de l'alerte à l'ensemble de la population

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

S'assurer de la bonne évacuation de la population

Accuse de réception - Préfecture
Réception par le préfet : 03/04/2023

Information remontée jusqu'au responsable PCC

Affichage : 03/04/2023

Diffusion de fin d'alerte par le PCC



Solutions de ravitaillement

Nom	Adresse	Numéro Fixe	Numéro Portable
Boulangerie la fournée du Jugnon	290 rue Charles Robin	04.69.19.42.33	06.62.93.92.49
Le comptoir général	257 rue Charles Robin	04.74.30.04.31	07.86.65.37.51
EARL Ferme FILAS	627 Avenue du Revermont	04.74.25.06.84	06.07.83.42.92
Station TOTAL	Autoroute A40, aire de Bourg- Jasseron	04.74.42.79.00	
Station BP	Autoroute A40, aire de Bourg- Teyssonge	04.74.22.16.40	
Pizzeria PBA	182 Rue Charles Robin, 01250 Jasseron	04.74.47.92.12	06.77.21.50.67

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Feuille de recensement des personnes accueillies

Nom Prénom	Adresse	Téléphone/ Mail	Besoins	Traitement Médical	Hébergement (oui/non)	Observations



FICHE 6

ANNEXES

Annexe « Annuaire de crise »

Services	☎ heures ouvrables	☎ / ☎ astreinte	Observations
Préfecture : – Standard – Bureau en charge de la protection civile	04 74 32 30 15 04 74 32 78 03	04 74 32 30 15 04 74 32 30 15	L'agent d'astreinte de la cellule de veille est joignable 24 h / 24 par l'intermédiaire du standard de la préfecture
Sapeurs-pompiers :	18 ou 112		
Police / Gendarmerie :	17		
SAMU	15		
Direction départementale des territoires (DDT)	04 74 45 62 37	Via l'astreinte de la cellule de veille de la préfecture	
Unité Territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	07 74 45 07 70		
Agence régionale de la santé (ARS)	08 10 22 42 62		
Conseil départemental : – Standard	04 74 32 32 00	Via l'astreinte de la cellule de veille de la préfecture	
ENEDIS	09 72 67 50 01		
ENGIE – Urgence Sécurité Gaz	08 00 47 33 33		
GRTGAZ (transport gaz haute pression)	08 00 24 61 02		

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Préfecture de l'Ain : www.ain.gouv.fr

Réception par le préfet : 03/04/2023

Facebook : Préfet de l'Ain

Twitter : @Prefet01



Annexe « Équipe municipale »

Équipe municipale				
Fonction	Nom	Prénom	Téléphone domicile	Téléphone portable
Maire	GOBERT	Sébastien		06 76 09 33 03
1 ^{er} Adjoint	BOUTON	Caroline	04 74 14 80 77	06 36 90 11 76
2 ^{ème} Adjoint	PIROUD	Raphael		06 06 64 74 00
3 ^{ème} Adjoint	DELRIEU	Anouck		06 61 73 53 53
4 ^{ème} Adjoint	BOUCHARD	Maxime	04 37 62 80 69	07 50 30 83 61
Conseiller délégué	SIMONIN	Delphine		06 83 15 67 00
Conseiller municipal	PELUT	Christian		06 09 49 64 82
Conseiller municipal	BOUR	Adrien		06 88 73 88 56
Conseiller municipal	COUSOT	Lysiane		06 33 18 85 23
Conseiller municipal	RICO	Florian		06 72 86 42 90
Conseiller municipal	LOHEZ	Cendrine		06 15 05 67 00
Conseiller municipal	MARECHAL	Guillaume		06 76 41 94 51
Conseiller municipal	LELONG	Céline		06 82 96 68 71
Conseiller municipal	DELRIEU	Florian		06 85 75 03 78
Conseiller municipal	CATTIN	Jean Yves		06 81 18 72 32
Conseiller municipal	MUCKE	Gérard		06 07 51 46 11
Conseiller municipal	KRIMOU	Aziza		06 09 14 86 06

Équipe TERRAIN		
Nom du groupe/binôme	Téléphone	Moyens utilisés
Lionel PIGNON	06 66 19 12 24	Moyens du centre technique
Cédric PERRIN	06 28 04 64 20	Moyens du centre technique
Christian PELUT	06 09 49 64 82	Moyens du centre technique
Florian RICO <small>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</small>	06 72 86 42 90	Moyens du centre technique
Gregory SIMONIN <small>03-AR2023_40-AR</small>	06 83 15 67 00	Moyens caserne pompiers

Accuse certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023
Affichage : 03/04/2023



Équipe QUARTIER

Nom du groupe/binôme	Téléphone	Secteur géographie d'intervention	Nombre d'habitants/foyers
Daniel THOUVENEL	06 26 40 87 92	Quartier maison rouge - Nord	
Cécile LAMURE	06 15 96 10 11	Quartier église - Centre	
Noëlle SARAZIN	06 11 27 18 07	Rue San père - Centre	
Maryse SORET	06 25 69 29 41	Quartier combes Favre - Centre	
Florian COCHET	06 10 88 63 00	Quartier Le Canton - Ouest	
Véronique BUTHOD	06 81 26 74 31	Rue Julien Manissier - Centre	
Marie Anne LÉGLISE	07 88 27 00 84	Quartier Tiremale – Nord Est	
Pascal PICAUDÉ	06 27 25 54 16	Quartier L'Ermitage - Nord	
Philippe CONRARDY	06 36 50 47 59	Hameau des Combes - Est	
GROUPE WHATSAPP quartier			

Équipe Accueil salle des fêtes

Nom du groupe/binôme	Téléphone	Type d'hébergement
Delphine SIMONIN	06 83 15 67 00	
Jean Yves CATTIN	06 81 18 72 32	
Réjane RAY	04 74 30 09 14	
Aziza KRIMOU	06 09 14 86 06	
Guillaume MARECHAL	06 76 41 94 51	
Véronique MARECHAL	04 74 30 06 79	
Josette GAUTHIER	04 74 30 05 73	
Bernard SORET	04 74 30 03 76	
Pierre DAMEY	04 74 22 36 53	
Jean Paul POBEL	04 74 25 07 00	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Annexe « Moyens humains »

Personnels administratifs de la commune

Désignation – Fonction	Nom	Coordonnées	Observations / compétences particulières
Secrétaire principale	CATTIN Marie Caroline	04 74 30 01 04 06 45 36 90 05	Générale
Assistante administrative	COCHET Cindy	04 74 30 01 04	Urbanisme
Assistante administrative et comptable	MAYA Frédérique	04 74 30 01 04	Finance

Personnels techniques de la commune

Désignation – Fonction	Nom	Coordonnées	Observations / compétences particulières
Agent technique	PIGNON Lionel	06 66 19 12 24	
Agent technique	PERRIN Cédric	06 32 92 14 69	

Médecins

Désignation – Fonction	Nom	Coordonnées	Observations / compétences particulières
Médecin	MOGOSANU Marcela	04 74 52 98 54	Demeure en face de la mairie médecine générale
Médecin	BOUR Adrien	06 88 73 88 56	Conseiller municipal Tiremale
Spécialistes	WITMEYER Agnès et Pascal	09 80 77 44 62	Les Combes
	PONCELIN Yves	06 16 92 29 93	Médecine générale Centre
	RAYMOND Marie et Philippe	06 84 74 25 83 06 11 01 36 74	Médecine générale Les Combes

Infirmiers – Infirmières

Désignation – Fonction	Nom	Coordonnées	Observations / compétences particulières
Cabinet d'infirmiers	PICHAT Marine	06 37 94 24 10	



Psychologues – Psychiatres

Désignation – Fonction	Nom	Coordonnées	Observations / compétences particulières

Vétérinaires

Désignation – Fonction	Nom	Coordonnées	Observations / compétences particulières
Ceyzériat	RAFFY Fabien	04 74 52 97 34	

Traducteurs – Pratique d'une langue étrangère

Désignation – Fonction	Nom	Coordonnées	Observations / compétences particulières
Médecin	MOGOSANU (couple)	04 74 52 98 54	Roumain
Adjoint	DELRIEU Anouck	06 61 73 53 53	Anglais, espagnol
Adjoint	BOUCHARD Maxime	07 50 30 83 61	Anglais, allemand
Adjoint	BOUTON Caroline	06 36 90 11 76	Italien
Habitant	PANIER Eugénie	06 31 54 39 29	Russe

Artisans

Désignation – Fonction	Nom	Coordonnées	Observations / compétences particulières
Ébéniste	VIVIET Jean Paul	04 74 30 07 56	
Ébéniste	LEGLISE Jean Claude	04 74 30 00 92	
Électricien	RIGAUD Nicolas	04 74 30 00 26	
Travaux gros oeuvres	SARL JUILLARD	04 74 21 48 65	
Plâtrier	BOUVARD Thierry	04 74 25 01 71	
Chauffagerie plomberie	SANIDEAL	04 74 30 01 79	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Agriculteurs

Désignation – Fonction	Nom	Coordonnées	Observations / compétences particulières
	CHANEL Pascal	04 74 22 29 61	
	Ferme DILAS	04 74 25 04 58	
GAEC BRAMAFAN	Michel et Stéphane ROBIN	04 74 25 04 37	
	RENAUD Joseph	04 74 25 04 97	
	DONIN Mickael	06 75 03 50 00	

Bénévoles

Désignation – Fonction	Nom	Coordonnées	Observations / compétences particulières
Amicale des donateurs de sang	CATTIN Isabelle	06 26 49 45 22	
Amis de Jasseron	LOHEZ Vincent et DURIF Didier	06 21 98 68 74	
	MAIROT Sabine	06 67 59 94 76	
	BLANC Yves	06 18 08 14 06	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Annexe « Moyens matériels »

Moyens de communication

Site Internet www.jasseron.fr

Magazine Le Petit Jasseronnais

Application mobile Panneau pocket – Facebook – Instagram

WhatsApp

Moyens bâtimentaires publics

Nom de l'établissement	Adresse	Téléphone	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Téléphone du responsable	Observations
Lieux publics accueillant des enfants et des adolescents						
École	Place de la mairie	04 74 25 07 88	1 unité	BILLET Jérôme	06 14 09 87 36 06 61 73 53 53	Adjointe DELRIEU Anouck
Lieux publics institutionnels						
Église	Rue Fratel		1 unité	PIROUD Raphaël	06 06 64 74 00	
Lieux publics de loisirs						
Salle Polyvalente	67 rue Julien Manissier		4 unités	PIROUD Raphaël	06 06 64 74 00	
Gymnase	Allée des sports		6 unités	PIROUD Raphaël	06 06 64 74 00	Point d'eau toilettes
Salle Chasse	Chemin des Bruyères		1 unité	PECHOU Jean-Michel	06 86 02 23 06	Point d'eau toilettes
Établissements sanitaires						
EHPAD	108 rue Thomas Riboud			Sébastien BRIOUZE	04 74 30 01 77	Point d'eau toilettes
Associations						
						<i>Jours de réunion...</i>
Chasse				PECHOU Jean-Michel	06 86 02 23 06	
Comité des fêtes				PERRIN Caroline	06 42 87 44 29	
Loisirs et rencontres				GAUTHIER Josette	06 26 84 35 69	
Jeunesse Jasseronnaise				DELRIEU Florian	06 85 75 03 78	
AFEDM	615 rue Charles Robin		2 unités	PICOT Jérôme	04 74 30 01 12	Point d'eau toilettes



Moyens logistiques

Nature du matériel	Quantité	Localisation	Responsable – coordonnées
Matériels lourds et légers détenus par la commune			
Matériels lourds et légers détenus par des acteurs extérieurs (entreprises, associations, particuliers...)			

Moyens d'hébergement

Nom	Adresse	Téléphone	Identité Responsable	Téléphone responsable	Capacités	Observations
Lieux d'accueil						
Lieux d'hébergement						
Lieux de restauration						

Moyens de ravitaillement

Nom – Type	Localisation	Coordonnées heures ouvrables et non ouvrables	Denrées alimentaires potentiellement disponibles	Convention ?
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur				
001-210101952-20230403-AR2023_40-AR				
Accusé certifié exécutoire				
Réception par le préfet : 03/04/2023				
Affichage : 03/04/2023				



Annexe « La réserve communale de sécurité civile »

Personnels

Nom – Prénom	Coordonnées	Observations

Missions par risque

Inondation	
Nucléaire	
...	
...	

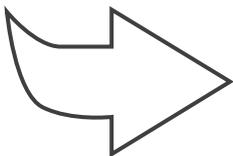


Schéma d'alerte

- qui donne l'alerte ?
- comment reçoivent-ils l'alerte ?
- lieux de rendez-vous ?

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

Annexe « Fiche de suivi d'appels »

Date :

Heure :

Nom de l'opérateur :

COORDONNÉES DE L'APPELANT

Nom : Prénom :

N° de téléphone :

Adresse

Motif de l'appel

Réponse apportée

Suite éventuellement donnée par le chef de cellule

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

à transmettre au maire

fait le : à ... h ...

à classer

Annexe « Fiche exercices »

Date	Thème de l'exercice	Observations	Axes d'amélioration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230403-AR2023_40-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

Annexe « Fiche retour d'expérience »

Retour d'expérience de l'exercice/ l'évènement du XX/XX/XXXX

Participants :

Date :

Évènement concerné :

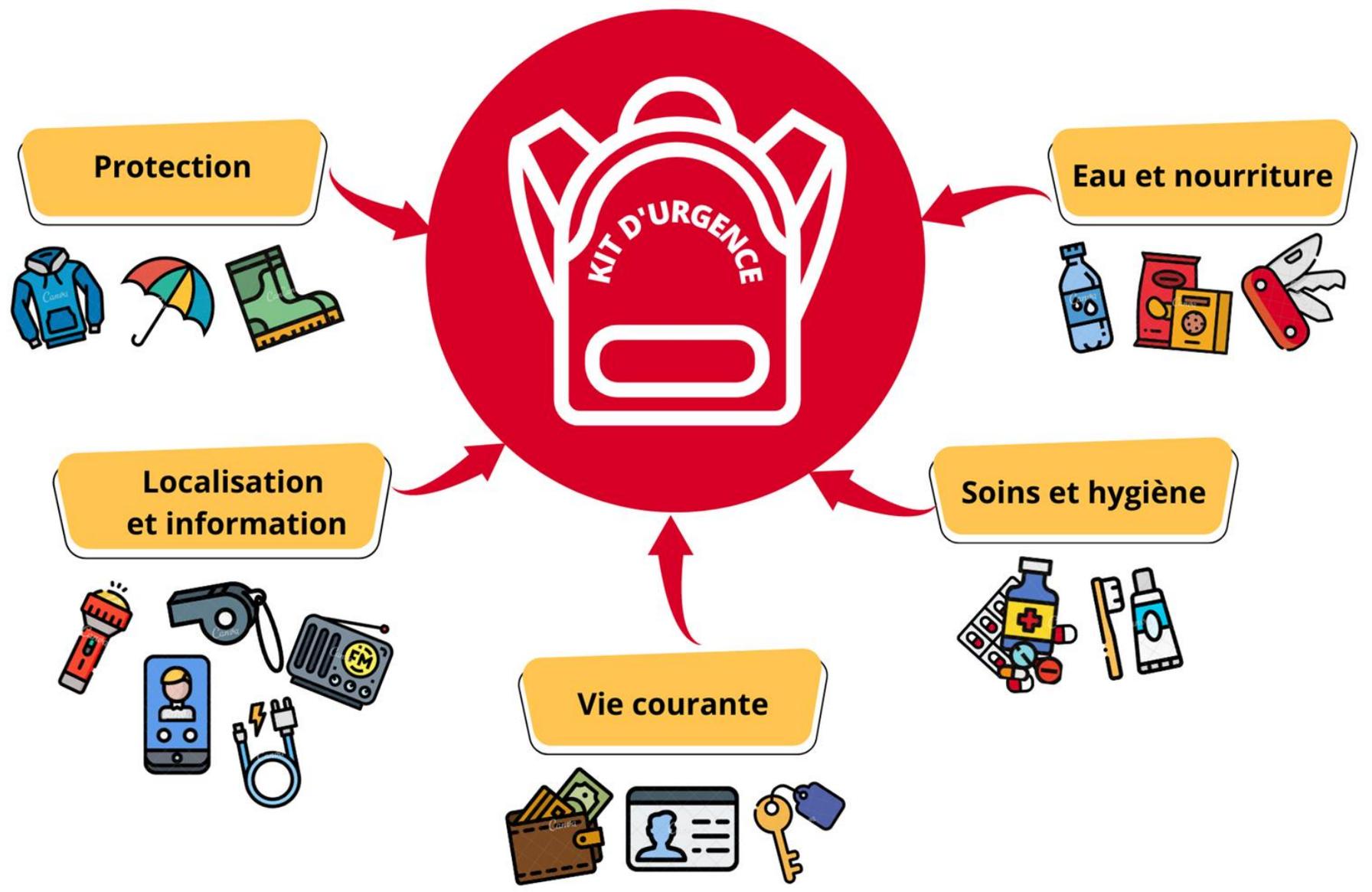
Rappel des faits :

Phase	Thème abordé	Points forts	Points à améliorer/ difficultés rencontrées
Gestion de l'alerte			
Évènement et alerte	Quand, comment, dans quels délais a été donné l'alerte ?		
	Dispositif d'alerte pertinent/adapté ?		
Organisation communale			
Organisation communale	Mobilisation de la cellule de crise conforme ?		
	Fonctions et missions au sein du PCC bien réparties ?		
	Salle de crise et équipements adaptés ?		
	Documents de crise et annuaires à jour ?		
Soutien des populations			
Soutien des populations	Lieu adapté ?		
	Moyens et solutions de ravitaillement suffisants ?		

001-210101952-20230403-AR 2023-40-AR
 Réception - Mairie de...
 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023
 Affichage : 03/04/2023

Annexe « Kit évacuation »



CONTACTS

Les référents gestion locale des crises dans votre arrondissement :

Fanny RAFFIN
04 74 32 30 92
fanny.raffin@ain.gouv.fr

Nathalie SAILLARD
04 74 75 44 30
nathalie.saillard@ain.gouv.fr

Aurore DUQUE
04 50 41 84 90
aurore.duque@ain.gouv.fr

Franck ANDRE-MASSE
04 79 87 87 44
franck.andre-masse@ain.gouv.fr

